

Vers une  
reconnaissance  
économique  
et sociale de



l'engagement  
de la femme  
en période  
périnatale



CAMPAGNE POUR LA RECONNAISSANCE DE LA MATERNITÉ

GUIDE D'ANIMATION

# ***Vers la reconnaissance économique et sociale de l'engagement de la femme en période périnatale***

## **Campagne de sensibilisation Guide d'animation**

10 janvier 2003

---

### **Table des matières**

<b>INTRODUCTION (5 MIN)</b>	<b>2</b>
<b>1 RÉSUMÉ DU PROJET VERS LA RECONNAISSANCE... (5 MIN)</b>	<b>3</b>
<b>2 SITUATION ACTUELLE DE LA MATERNITÉ AU QUÉBEC (45 À 75 MIN)</b>	<b>4</b>
2.1 LES PRÉJUGÉS À L'ÉGARD DE LA MATERNITÉ	4
2.2 LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	5
JEU-QUESTIONNAIRE	5
2.3 LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX EN PLACE	8
LE CAS DE NATHALIE, SECRÉTAIRE	9
LE CAS DE MARIE, TRAVAILLEUSE À TEMPS PARTIEL	9
LE CAS DE CATHERINE, ÉTUDIANTE MONOPARENTALE	10
<b>3 VOTRE APPUI : L'ADHÉSION AUX VALEURS ET PRINCIPES (5 MIN)</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION (2 MIN)</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE : LE CONGÉ DE MATERNITÉ EN EUROPE</b>	<b>14</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>16</b>

## Introduction (5 min)

- *Remercier les participants de s'être déplacés et les inviter à signer la feuille de présence (leur nom et les coordonnées de leur organisme) pour faciliter un meilleur suivi<sup>1</sup>*
- *Se présenter*
- *Annoncer la durée de la rencontre (qui peut durer entre 60 et 120 minutes)*

Le projet *Vers la reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme en période périnatale* est une initiative du Regroupement Naissance-Renaissance (RNR).

**Qu'est-ce que la période périnatale?** Il s'agit de la période qui s'étend du début de la grossesse à la fin de la première année de vie de l'enfant.

**Pourquoi la période périnatale?** Deux raisons. D'abord, plusieurs pensent que la situation est réglée depuis que le fédéral a augmenté le congé de maternité de l'assurance emploi à 52 semaines, pourtant la situation n'est pas si rose qu'il y paraît... Les femmes qui ont des enfants sont souvent pénalisées à court, moyen et long terme. Et c'est ce que nous nous emploierons à vous démontrer au cours de la présente séance. Ensuite, parce que le RNR a développé toute une expertise de cette période depuis sa création.

**Qu'est-ce que le RNR?** C'est un regroupement provincial qui existe depuis près de 25 ans. Il est situé à Montréal et représente près de 40 groupes membres dans 13 régions. Son mandat : Travailler à l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité à titre de porte-parole des femmes et des familles du Québec qui vivent la période périnatale.

Le premier combat du RNR fut la reconnaissance de la pratique des sages-femmes. Poursuivant la logique, l'organisme a travaillé à la promotion de l'allaitement et plus généralement à l'humanisation des soins à la naissance. En travaillant de très près avec les femmes qui accouchent, le RNR a constaté que les femmes n'étaient pas et ne se sentaient pas reconnues pour cette contribution sociale et qu'elles désiraient cette reconnaissance. En 1998, un nouveau volet est né au RNR : Faire reconnaître l'engagement des femmes en période périnatale comme un apport social qui relève d'une responsabilité collective. La présente séance de sensibilisation s'inscrit dans ce projet. Nous détaillerons tantôt les différentes étapes passées et futures de ce projet.

**Quel sera le déroulement de la rencontre?** La rencontre se divise en trois parties. À la fin de chaque partie, vous aurez l'occasion de poser vos questions.

1. Résumé du projet *Vers la reconnaissance...* (5 min)
2. Situation actuelle de la maternité au Québec (45 à 75 min)
3. Votre appui : l'Adhésion aux valeurs et principes (10 min)

**Quel est l'objectif de la rencontre?** Comme nous sommes engagées dans une démarche pour obtenir des changements sociaux, la présente campagne de sensibilisation vise à former, à sensibiliser, à outiller des intervenants de tous les secteurs d'activités du Québec afin qu'ils soient en mesure d'appuyer et de faire connaître les préoccupations des femmes.

Nous vous présenterons les deux façons de donner votre appui :

1. En adhérant aux valeurs et principes mis de l'avant par le RNR et la Coalition nationale pour la reconnaissance de la maternité
2. En diffusant, à votre tour, cette information dans votre milieu

Votre appui permettra de soutenir les actions publiques de la Coalition qui travaille actuellement à préparer sa première sortie publique en mars 2003.

---

<sup>1</sup> Les consignes aux formateurs seront en italiques et précédées de la flèche.

## 1 Résumé du projet *Vers la reconnaissance...* (5 min)

La présente campagne s'inscrit dans le cadre du projet *Vers la reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme en période périnatale*. Ce projet, financé par Condition féminine Canada, se divise en deux parties :

La première partie a comporté trois étapes :

1. **Deux études** universitaires, réalisées dans le cadre d'un protocole de recherche entre l'organisme communautaire Relais-femmes et l'Université du Québec à Montréal, ont été menées pour documenter la situation des mères québécoises :
  - *Le coût de la maternité des femmes au Québec* trace le portrait de l'appauvrissement des femmes durant la période périnatale et chiffre leur pertes de revenus.  
Auteures : Ruth Rose, professeure de sciences économiques, UQAM, et  
Catia Corriveau-Dignard, professeure de sciences économiques, Cégep Ahuntsic
  - *Maternité et travail : une analyse exploratoire de la condition socio-économique des femmes primipares en période périnatale* qui fait ressortir que les femmes connaissent peu leurs droits et la loi, qu'elles assument seules, individuellement, le choix d'avoir des enfants et les «conséquences» comme les pertes financières et professionnelles (phénomène d'internalisation).  
Auteures : Catherine Bourgault, assistante de recherche, UQAM,  
sous la direction de Anne Quéniart, professeure de sociologie, UQAM
2. **Une tournée provinciale** : consultation de femmes de toutes provenances et vivant diverses réalités comme mère de famille pour connaître leurs besoins et leurs revendications sur la reconnaissance de la maternité. Cette consultation a permis de valider ce qui avait été constaté dans les deux études.
3. **Un Forum national** : débats et réflexions de femmes, de mères, de travailleuses, de chercheuses, de syndicalistes, etc. ayant pour objectif de définir des stratégies d'actions communes pour amorcer le changement social. Leurs conclusions se résument comme suit :
  - Informer, éduquer et sensibiliser la population québécoise sur les droits et la réalité des femmes qui vivent la période périnatale
  - Promouvoir le principe de régime universel accessible à toutes les femmes qui s'engagent dans la maternité, et ce, peu importe leur statut social. Dans un premier temps, appuyer fermement l'adoption et la mise en vigueur de la Loi québécoise sur l'assurance parentale
  - Promouvoir la mise en place d'autres mesures pour faciliter la conciliation maternité/occupation.Ce dernier élément révèle l'originalité de l'approche du RNR qui va au-delà de la conciliation travail/famille, mais désire représenter toutes les femmes du Québec peu importe leur statut dans la société.

La deuxième partie du projet est actuellement en cours :

1. Une **Coalition nationale** est mise sur pied pour faire connaître les revendications émises lors du Forum national et exercer des moyens d'actions concrets pour les réaliser. Cette Coalition est composé de groupes nationaux comme la Fédération des femmes du Québec (FFQ), l'Association féminine pour l'éducation et l'action sociale (AFEAS), la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ), etc. Les trois axes de revendications sont :
  1. L'instauration de mesures de conciliation maternité-occupation (occupation = travail, recherche d'emploi, études, bénévolat, etc.) dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise
  2. L'instauration de mesures fiscales qui tiennent compte de la situation économique particulière des femmes qui vivent la période périnatale
  3. L'instauration d'une mesure universelle de soutien économique, prestation ou allocation universelle, pour les femmes qui vivent la période périnatale
2. La présente **campagne de sensibilisation** vise à former des agents multiplicateurs qui feront connaître les *Valeurs et principes* du projet et récolter le plus grand nombre d'appuis possible ce qui donnera une plus grande force aux actions futures de la Coalition.

## 2 Situation actuelle de la maternité au Québec (45 à 75 min)

Nous entrons maintenant dans le vif du sujet. La présente partie sera la plus longue (environ 1 h). Elle se subdivise comme suit :

### 1. Les préjugés à l'égard de la maternité

Comment la maternité est-elle perçue dans notre société? Comment la percevons-nous?

### 2. Le contexte socio-économique

Un petit jeu-questionnaire nous permettra de décrire rapidement le contexte social et économique dans lequel les femmes décident d'avoir des enfants

### 3. Les programmes gouvernementaux en place

Qu'est-ce que la loi prévoit et ne prévoit pas ? Quelles sont les multiples réalités vécues par les femmes? À l'aide de trois histoires de cas, nous verrons l'impact des différents programmes gouvernementaux et comment les femmes s'appauvrissent quand elles s'engagent dans la maternité. Nous terminerons, si nous avons le temps, avec un survol de la situation en-dehors du Québec

## 2.1 Les préjugés à l'égard de la maternité

**Pourquoi parler de « la reconnaissance sociale et économique » de la maternité en période périnatale au Québec en 2003? Pour lancer le débat, voici une petite blague qui circule sur Internet sur les différences entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Laissez-vous aller : Réagissez!**

- Lire les 4 énoncés. Laisser les participants réagir, susciter les réactions en interpellant les participants (*Avez-vous déjà entendu celle-là? L'avez-vous déjà pensé? Connaissez-vous d'autres commentaires de cet ordre?*)
- *Autres questions possibles pour susciter le débat après avoir lu les énoncés :Quels sont les commentaires entendues par vous, par vos sœurs, vos cousines, vos amies, quand elles ont annoncé à leur employeur qu'elles étaient enceintes? Qu'est-ce qui nous vient en tête quand une étudiante (même adulte) annonce qu'elle est enceinte? Qu'est-ce qu'on entend sur les mères monoparentales qui ont des enfants et qui vivent de l'aide sociale?*

### Voici les 4 énoncés :

1. Il a mis la photo de sa femme et de ses enfants sur son bureau: Quel bon père de famille !  
Elle a mis la photo de son mari et de ses enfants sur son bureau : Sa famille passe avant le travail !
2. Il se marie : Ça va le stabiliser  
Elle se marie : Elle va faire un enfant
3. Il va être père : Il aura bien besoin d'une augmentation  
Elle va être mère : Elle va coûter cher en congé de maternité
4. Il quitte la société, car il a trouvé mieux ailleurs : Il sait très bien saisir les occasions  
Elle quitte la société car elle a trouvé mieux ailleurs : On ne peut pas compter sur les femmes

On constate que bien des préjugés existent (encore!) sur le rôle des femmes quand elles décident d'avoir des enfants, particulièrement sur le marché du travail, mais aussi dans toute la société. Quelle place donne-t-on à la maternité dans notre société ? Comment est-elle perçue? Lui accorde-t-on sa juste valeur? Quand elle est travailleuse, on lui accorde tellement de valeur qu'on lui retire la moitié de son salaire! Quelles sont les mesures mises en place dans notre société? C'est ce que nous verrons dans quelques minutes, mais avant nous allons nous pencher sur quelques éléments du contexte socio-économique dans lequel les femmes évoluent lorsqu'elles décident d'avoir des enfants. Voilà l'objet de la prochaine section.

## 2.2 Le contexte socio-économique

Pour présenter ces éléments du contexte socio-économique, nous vous proposons un **petit jeu-questionnaire** inspiré de *Quelques arpents de piège*.

- *Si vous avez le temps : Partagez le groupe en deux équipes, demandez à chaque équipe de se donner un nom (suggestions : les solidaires, les féministes, les gros méchants loups, les chaperons rouges, etc.);*
- *Si vous n'avez pas de tableau, ayez une feuille pour inscrire les points (ou les pointes de tarte comme dans *Quelques arpents de piège*)*
- *Vous posez la question et donnez une minute pour trouver sa réponse*
- *Si vous avez le temps : Vous pouvez commenter les réponses en lisant la section « Informations complémentaires » et faire les liens avec les valeurs et principes et les axes de revendications présentés à la section 4. Sinon, vous pouvez rendre ces informations disponibles après votre animation.*

### JEU-QUESTIONNAIRE

Notre jeu comprend 5 questions. Vous aurez une minute pour répondre à chaque question.

#### QUESTION 1

**Catégorie Démographie** - Quelle est la principale raison invoquée par les jeunes quand on leur demande pourquoi on fait moins d'enfants au Québec?

- a. À cause de la fragilité des couples
- b. À cause de la situation économique des familles
- c. À cause de la difficulté à concilier travail/famille
- d. À cause du réseau familial d'entraide qui est moins présent

**Réponse :**            **b. À cause de la situation économique des familles**

Le Conseil de la famille et de l'enfance nous rapporte que selon un sondage effectué en 1998 auprès de personnes âgées entre 20 et 35 ans, 76 % des répondants ont dit que la situation économique des familles est la principale raison pour laquelle les gens font moins d'enfants au Québec, devançant ainsi le facteur de la fragilité des couples.

*Source : Conseil de la famille et de l'enfance du Québec(CFE), *Démographie et familles : Avoir des enfants, un choix à soutenir*, avis abrégé, 2002, p.20*

#### **Informations complémentaires :**

Et cette situation précaire commence dès la période périnatale. En effet, la recherche réalisée pour le RNR a permis de chiffrer les pertes de revenus des femmes et des familles durant cette période. À moins de faire partie de la minorité qui bénéficie d'une compensation financière de son employeur (ex. convention collective dans le secteur public), **les pertes financières des huit femmes-types variaient entre 18 et 64 % de leur salaire net.**

*Source : Rose, R., Corriveau-Dignard, C., *Le coût de la maternité*, 1999, p. 48.*

En 1996, des milliers de familles vivent sous le seuil du faible revenu<sup>2</sup> :

- une famille sur quatre qui a un ou deux enfants
- une famille sur trois qui a trois enfants ou plus
- une mère monoparentale sur deux

*Source : Conseil de la famille et de l'enfance, Ministère de la famille et de l'enfance et Bureau de la statistique du Québec, 1999, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, p.180.*

<sup>2</sup> En 1995, le seuil de faible revenu avant impôt fixé par Statistiques Canada était de 31 753 \$ pour une famille de quatre personnes et de 21 092 \$ pour une famille de deux personnes habitant dans les grands centres urbains.

**QUESTION 2****Catégorie Économie** - Combien coûte un enfant?

- a. 1 000 \$/année
- b. 2 000 \$/année
- c. 5 000 \$/année
- d. 8 000 \$/année

**Réponse :** d. 8 000 \$/année

Le Conseil de la famille et de l'enfance rapporte une étude qui évalue à 8000 \$/année les dépenses moyennes pour un enfant. Évidemment, ce montant varie selon le revenu familial.

*Source :* Conseil de la famille et de l'enfance, cité ci-haut, p.20; Henripin, Jacques, *Les enfants, la pauvreté et la richesse au Canada*, 2000, Les éditions Varia, pp.55 à 63

**Informations complémentaires :**

Pour d'autres auteurs, il est préférable de dire que 15 à 25 % du revenu brut de la famille serait consacré aux dépenses liées aux enfants. Dans le même sens, une autre étude a démontré qu'une famille à revenus modestes dépensera 100 000 \$ pour un enfant, de la naissance à 18 ans, alors qu'on estimerait à 180 000 \$ pour une famille à revenus moyens et à 230 000 \$ pour une famille avec des revenus supérieurs.

*Source :* Conseil de la famille et de l'enfance, cité ci-haut, p.20

Par contre, le gouvernement du Québec évalue les besoins essentiels des enfants pour une année à 2 600 \$ pour le premier enfant et 2 400 \$ pour le deuxième enfant. Un supplément de 1 300 \$ est accordé au premier enfant d'une famille monoparentale. Notons que ces taux n'ont pas été indexés depuis 1993.

*Source :* Gouvernement du Québec, Ministère de la famille et de l'enfance, *Politique familiale*, 1997.

**QUESTION 3****Catégorie Travail** - Quel % des femmes ayant des enfants de moins de 3 ans ont un emploi rémunéré?

- a. 25 %
- b. 33 %
- c. 67 %
- d. 95 %

**Réponse :** c. 67 %

C'est un fait historique que les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail. Entre 1976 et 2000, le pourcentage des femmes ayant des enfants de moins de trois ans et qui sont sur le marché du travail est passé de 29 % à 67 %.

*Source :* Conseil de la famille et de l'enfance, cité ci-haut, p.9

**Informations complémentaires :**

Cela veut aussi dire qu'il reste toujours un tiers des femmes qui décident de rester à la maison avec leurs enfants. Sont-elles reconnues pour leur choix. Non. L'AFEAS estime entre 28 315 \$ et 34 913 \$ (en dollars de 2001) le travail réalisé par les femmes au foyer avec des enfants.

*Source :* Association féminine d'éducation et d'action sociale, *Campagne de sensibilisation, Le travail invisible, ça compte*, 2001.

Par ailleurs, les femmes qui travaillent occupent très souvent des emplois atypiques : en 2000, 68 % des emplois à temps partiel sont occupées par des femmes.

Source : Conseil de la famille et de l'enfance, cité ci-haut, p.18

Pour les mères monoparentales, la situation est toujours plus difficile. Seulement 32,6 % qui ont un enfant de moins de 3 ans travaillent. La majorité des enfants vivant dans une famille monoparentale vivent dans la pauvreté.

Source : Rose, R. et Corriveau-Dignard, C., cité plus haut, p.1

Il reste, par ailleurs, que le choix de « ralentir » sa carrière incombe le plus souvent aux femmes. En choisissant le temps partiel (quand c'est vraiment un choix!), elles peuvent accorder plus de temps à leurs enfants tout en gardant un pied dans le marché du travail. Quelle reconnaissance reçoivent-elles? Aucune. Cette situation entraîne des pertes de revenus importantes pour les femmes. Il s'agit là aussi d'une cause d'appauvrissement : faibles revenus, faible possibilité d'avancement, conditions de travail inadéquates, absence de fonds de pension, contributions réduites au Régime de retraite du Québec (RRQ), etc.

Comment se surprendre ensuite qu'elles continuent d'assumer les 2/3 des tâches domestiques et des soins des enfants, soit en moyenne 53,5 h par semaine.

Source : Tiré de Statistiques Canada, no 93F0027XDB96014 et 96015, recensement de 1996, cité dans Rose, Ruth, *Reconnaître le travail des femmes auprès de leurs enfants, l'inclusion dans le Régime de rentes du Québec*, août 2000

Dans *La Presse* du 10 décembre 2002, le sociologue Gilles Pronovost affirme : « Dans ce rythme des temps sociaux, les femmes demeurent les grandes perdantes. Nombreuses à accéder au marché du travail, elles consacrent malgré tout environ une heure de moins par jour au travail que les hommes et une heure de plus au tâches domestiques, lesquelles se sont accrues d'ailleurs entre 1986 et 1998! La durée moindre du temps consacré au travail consiste presque en une stratégie de survie chez les femmes sur le marché du travail. Leur temps de loisir demeure toujours inférieur, elles doivent s'occuper davantage des enfants et des adultes, etc. Il y a pays pour les hommes et un autre pour les femmes en matière de travail et de temps libre! »

Source : Pronovost, Gilles, « Que faisons-nous de ce temps qui passe si vite? », *La Presse*, 10 décembre 2002, p.A17

#### QUESTION 4

**Catégorie Congé de maternité** - Quel est le pourcentage des femmes qui ne bénéficient d'aucun congé de maternité payé?

- a. 1 sur 10
- b. 2 sur 10
- c. 4 sur 10
- d. 8 sur 10

Réponse : c. 4 sur 10

En 2001, quatre femmes sur 10 n'ont reçu aucune rémunération liée à la maternité.

Source : Rose, Ruth, *Estimation du pourcentage des femmes qui accouchent qui reçoivent des prestations de maternité*, Québec, 1975 à 2001 (CANSIM, séries D149 et D730693)

#### Informations complémentaires :

Qui sont ces femmes? Les travailleuses précaires (travailleuses autonomes, travailleuses à temps partiel, étudiantes, travailleuses au foyer, etc.) Toutes ces femmes qui ne sont pas éligibles à l'assurance emploi. La précarité engendre la précarité. Voilà une statistique qui parle d'elle-même et

qui démontre bien l'importance de nos revendications. Nous parlerons dans la prochaine partie du Régime québécois d'assurance parentale qui offrirait une meilleure couverture. Nous appuyons sa mise en application. Toutefois, même ce régime laisse en plan les femmes qui ne sont pas sur le marché du travail.

#### QUESTION 5

**Catégorie *Retour au travail*** - Quel % des femmes retournent au travail dans le 1<sup>er</sup> mois qui suit l'accouchement?

- a. 6 %
- b. 12 %
- c. 21 %
- d. 43 %

**Réponse :** c. 21 %

21 % des femmes retournent sur le marché du travail dans le premier mois qui suit l'accouchement. Ce pourcentage est particulièrement fort chez les travailleuses autonomes (76 %).

Source : Marshall, Katherine, 1999, *L'emploi après la naissance*, Statistiques Canada, p. 20-28 cité dans Rose, Ruth, *Le coût de la maternité*, 1999, p.59

#### **Informations complémentaires :**

Que se passe-t-il un mois après un accouchement? L'allaitement est à peine assuré. Le bébé est loin de faire ses nuits, la mère sort à peine de son baby blues. On dit d'ailleurs que 10 à 15 % des femmes font des dépressions postnatales nécessitant un suivi médical. Les femmes qui retournent aussi rapidement, le font-elles toutes par choix? Il est permis d'en douter.

Se remettre d'un accouchement prend plus d'un mois. Les bouleversements causés par l'arrivée du bébé, le rétablissement des hormones, la transformation du corps sont autant d'éléments qui demandent un temps d'adaptation et de récupération. Certaines femmes sont prêtes après un mois, mais plusieurs femmes ressentent encore des effets de leur maternité plus d'un an après l'accouchement. Si la maternité était réellement reconnue dans notre société comme un apport social important, les femmes auraient le choix. De réelles mesures de soutien économique et de soutien social accessibles à toutes les femmes sont nécessaires afin d'éviter de les placer en situation de précarité à un moment où elles ont tant besoin de stabilité et de soutien.

➤ *Période de questions et de réactions*

### **2.3 Les programmes gouvernementaux en place**

Voyons maintenant dans la réalité, comment les femmes vivent la maternité.

Ces trois histoires de cas sont tirées de l'étude *Le coût de la maternité* qui a été réalisée en 1999 dans la première partie du projet. L'auteure, Mme Rose, a fait une mise à jour des chiffres en tenant compte des nouvelles mesures de l'assurance emploi qui permettent un congé de 50 semaines. Rappelons que l'étude visait à mesurer l'impact des différents programmes gouvernementaux pour neuf cas-types. Elle a permis de conclure que les femmes qui s'engage dans la maternité s'appauvrissent. Chacune à des degrés divers, mais TOUTES les femmes s'appauvrissent. Nous avons sélectionné trois cas qui nous semblaient les plus parlants. Voyons de plus près.

## LE CAS DE NATHALIE, SECRÉTAIRE

Le cas de Nathalie est le cas moyen de la femme qui travaille à temps plein.

- Nathalie est secrétaire
- Elle a 28 ans
- Elle travaille à temps plein depuis 6 ans
- Elle gagne 25 000 \$/an
- Son conjoint est technicien en informatique
- Il gagne 35 000 \$/an
- Revenu familial : 60 000 \$ (= salaire moyen des familles avec enfants)
- Grossesse normale sans complication, quelques nausées durant un mois au début de la grossesse et un peu de fatigue, surtout à la fin
- Elle décide d'arrêter de travailler 1 mois avant sa date prévue d'accouchement (pour se payer, elle prend ses vacances, son temps supplémentaires et ses congés personnels)
- Elle a droit à l'assurance emploi
- Elle aura deux semaines de carence – sans salaire
- Son employeur ne donne rien
- Elle prend tout le congé : 50 semaines (15 semaines de maternité et 35 semaines de parentale) à 55 % de son salaire
- Elle n'aura pas droit au 360 \$ du Programme d'allocation à la maternité parce que son revenu familial est au-delà de 55 000 \$. Et si elle y avait eu droit, il aurait fallu qu'elle sache qu'il faut le demander parce que ce n'est pas automatique, il faut faire la demande
- **Perte brute au cours de l'année de l'accouchement : 47 % de son salaire**

## LE CAS DE MARIE, TRAVAILLEUSE À TEMPS PARTIEL

- Marie est vendeuse dans une boutique de vêtements pour femmes
- Elle a 29 ans
- Elle travaille à temps partiel depuis peu
- Elle gagne 8,20 \$/h, 24 h/sem pour un salaire annuel équivalent à 10 233 \$/an
- Son conjoint est serveur dans un restaurant
- Il gagne 18 267 \$/an
- Revenu familial : 28 500 \$ (= un peu plus que le seuil de faible revenu)
- Grossesse avec complications : à la 16<sup>e</sup> semaines, elle commence à faire de l'hypertension, elle a de la difficulté à rester debout pour de longues périodes
- Elle demande un retrait préventif, mais la CSST refuse en disant que le risque n'est pas lié au travail.
- Son médecin recommande qu'elle prenne un congé de maladie.
- Aucun programme chez son employeur et elle n'est pas éligible à l'assurance-emploi.
- Comme elle s'absente de plus en plus du travail, son employeur décide de la congédier
- Elle n'a pas la force de contester ces décisions qui la mettent dans une situation très précaire
- Elle dépend totalement de son conjoint
- Congé : aucun
- Elle retrouve un emploi quand son bébé a 6 mois
- Elle n'aura pas droit au 360 \$ du Programme d'allocation à la maternité du Québec parce qu'elle n'est pas éligible à l'assurance-emploi. Ce programme a été mis sur pied pour combler une partie des pertes de revenus lors des deux semaines de carence de l'assurance-emploi. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on pourrait appeler une allocation « à la maternité ».
- **Perte brute durant l'année d'accouchement : 89 % de son salaire**

## LE CAS DE CATHERINE, ÉTUDIANTE MONOPARENTALE

- Catherine est étudiante à temps plein à l'université
- Elle a 24 ans
- Son emploi d'été lui a permis d'amasser : 4 760 \$
- En vertu du programme de prêts et bourses, sa bourse est de 4 696 \$ et son prêt est de 3 260 \$
- Pas de conjoint
- Revenu familial : 12 716 \$ (on soustrait les frais de scolarité : 2 258 \$ et le matériel scolaire : 650 \$) = 9 808 \$
- Grossesse normale
- Comme elle accouche en janvier, elle ne s'inscrit pas à la session d'hiver.
- Elle n'est pas admissible à l'assurance-emploi
- Elle perd son statut d'étudiante et les prêts et bourses
- Elle devient prestataire de l'assistance-emploi (aide sociale)
- Congé payé : aucun
- Elle retourne aux études à temps plein à l'automne quand son bébé a 8 mois
- Elle n'aura pas droit au 360 \$ du Programme d'allocation à la maternité du Québec parce qu'elle n'est pas éligible à l'assurance-emploi.
- **Perte brute durant l'année d'accouchement : 29 % de son salaire**

Le congé de 52 semaines est une bonne amélioration pour les femmes. La femme est plus longtemps à la maison avec son petit si elle le désire. Bravo! Toutefois, elle s'appauvrit sur une plus longue période... De plus, lorsqu'une femme n'est pas éligible à l'assurance emploi, elle ne reçoit rien.

Rappelons que pour les femmes à faible revenu, comme Catherine, la perte de revenu est invivable (29 % de 10 000 \$). Alors que les dépenses augmentent avec l'arrivée de l'enfant, les revenus, déjà modestes, baissent.

Et nous n'avons pas parlé du cas de Véronique, contractuelle dans le communautaire depuis trois ans, qui voit son contrat se terminer alors qu'elle est enceinte de quatre mois. Facile de se trouver un nouvel emploi dans ces conditions... Par chance, elle a droit au chômage. Pourtant, elle n'aura pas droit à son congé d'un an avec son bébé parce que ses prestations de maternité et/ou parentales seront réduites du nombre de semaines de prestations ordinaires qu'elle recevra avant d'accoucher.

Sans parler de Manon qui a eu ses deux enfants à moins d'un an d'intervalle et qui n'aura droit à rien pour le deuxième parce qu'elle n'est pas retournée au travail. Et avez-vous pensé à Madeleine qui est assistée sociale, à Brigitte qui veut mettre sa carrière en veilleuse et rester à la maison pour élever ses trois enfants parce qu'elle pense que ce sera mieux pour le bonheur de toute la maisonnée?

Est-ce que ces femmes sont reconnues dans leur choix? Sont-elles reconnues à leur juste valeur? Pourquoi cet appauvrissement?

➤ *Période de questions et de réactions*

### **Quelques mots sur le Régime québécois d'assurance parentale**

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) (projet de loi 140) fait partie de la Politique familiale de 1997 du gouvernement péquiste. La loi a été adoptée en 2001, mais elle ne peut être mise en vigueur tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'entente avec le gouvernement fédéral. Cette entente permettrait au Québec de récupérer une partie des cotisations des travailleurs québécois dans le régime d'assurance emploi pour financer le RQAP.

Le Regroupement Naissance-Renaissance fait partie du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale. Le Regroupement, réunissant les grandes centrales syndicales ainsi que plusieurs groupes communautaires, a fait des pressions importantes pour l'adoption de cette loi. Elle poursuit maintenant ses actions pour faire débloquer les négociations entre le gouvernement du Québec et Ottawa.

**TABLEAU COMPARATIF DES DEUX RÉGIMES**

	<b>Assurance emploi du fédéral (en place)</b>	<b>Assurance parentale du Québec (loi adoptée mais non applicable)</b>
Éligibilité	700 h au cours des 52 dernières semaines	Gain de 2 000 \$ au cours de la dernière année
Travailleuses éligibles	Salariées	Salariées, travailleuses autonomes,
Carence	Deux semaines sans salaire	Aucune
Taux de remplacement de salaire	55 % du salaire	Les parents auront le choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % pour 25 semaines et 55 % pour 25 semaines; ou</li> <li>• 75 % pour 40 semaines</li> </ul>
Salaire assurable	39 000 \$	52 500 \$

Même si le RQAP apporterait une amélioration notable aux conditions de vie des femmes, il ne constitue pas une panacée. Toutes les femmes ne sont pas couvertes (étudiantes, sans chèque, assistées sociales, etc.) par ce régime. De plus, toutes les femmes continuent de s'appauvrir. Pourquoi une femme qui donne la vie à un enfant doit-elle être plus pénalisée qu'un accidenté du travail qui continue de recevoir 90 % de son salaire. Pourquoi serait-il utopique de penser que la compensation soit de 100 % du revenu?

### **L'Europe**

Plusieurs pays d'Europe (Allemagne, Autriche, France) offrent cette compensation complète pour 14 à 16 semaines. En France, un congé d'éducation ou un travail à temps partiel est accordé pour une durée maximale de trois ans. En effet, dans la plupart des pays européens, la reconnaissance de la maternité est une préoccupation depuis plusieurs années. La famille est au centre de leurs préoccupations. La Suède est évidemment impressionnante. Par exemple, les mesures d'aménagement du temps s'étalent jusqu'à ce que l'enfant soit âgé de huit ans! La Norvège aussi peut servir d'exemple, avec une indemnité de maternité de 6000 \$ pour les femmes n'ayant pas exercé de travail salarié. Des changements s'imposent... et sont possibles! Changeons notre société et faisons valoir de nouvelles valeurs...

- *Voir aussi, en annexe, un document-résumé : Le congé de maternité en Europe*

### 3 Votre appui : l'Adhésion aux valeurs et principes (5 min)

En se basant sur les conclusions du Forum national en mars 2001 où les femmes se sont prononcées sur ce qu'elles souhaitent comme changements, le RNR et la Coalition nationale pour la reconnaissance de la maternité ont élaboré cette déclaration d'appui que nous allons maintenant lire ensemble :

#### **ADHÉSION AUX VALEURS ET PRINCIPES**

*Dans la mesure où il m'apparaît inadmissible que TOUTES les femmes qui s'engagent dans la maternité soient pénalisées, à court, à moyen et à long terme, des points de vue social et économique, je, soussignée, soussigné, DÉCLARE :*

*Partager et appuyer les valeurs et les principes suivants défendus par le Regroupement Naissance-Renaissance et la Coalition nationale pour la reconnaissance de la maternité :*

- ✓ *Nos enfants sont certainement l'une de nos plus grandes richesses collectives ;*
- ✓ *La grossesse, l'accouchement et l'allaitement font partie d'un processus physiologique intense relié au corps de la femme. Cet engagement de la femme en période périnatale, période qui commence au tout début de la grossesse et se termine à la fin de l'année qui suit la naissance de l'enfant, requiert d'elle un fort investissement en temps et en énergie, ce qui a nécessairement un impact sur sa disponibilité à réaliser ses activités habituelles ;*
- ✓ *Cet engagement de la femme en période périnatale est un temps d'investissement social que nous devons reconnaître comme étant une contribution essentielle à la richesse et à la continuité de notre collectivité ;*
- ✓ *Le soutien social et économique de TOUTES les femmes qui traversent la période périnatale doit être perçu sous l'angle d'une responsabilité collective dans une perspective de justice et d'équité envers les femmes ;*

*Il est grandement temps que nous, citoyennes et citoyens, assumions collectivement nos responsabilités et agissions ensemble pour une réelle reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme en période périnatale ; et j'exige que ces valeurs et ces principes orientent et se retrouvent dans l'ensemble des politiques gouvernementales québécoises et canadiennes.*

C'est sur ces valeurs et principes que le RNR et la Coalition nationale fondent ses trois axes de revendications :

1. L'instauration de mesures de conciliation maternité-occupation (occupation = travail, recherche d'emploi, études, bénévolat, etc.) dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise
2. L'instauration de mesures fiscales qui tiennent compte de la situation économique particulière des femmes qui vivent la période périnatale
3. L'instauration d'une mesure universelle de soutien économique, prestation ou allocation universelle, pour les femmes qui vivent la période périnatale

Nous vous invitons maintenant à signer l'Adhésion aux valeurs et principes et à nous le remettre pour que nous le fassions parvenir au RNR.

Si vous êtes intéressés à faire signer des amis, des collègues ou toutes personnes intéressées, n'hésitez pas à prendre des copies supplémentaires du formulaire d'adhésion...

## **Conclusion (2 min)**

Les multiples programmes gouvernementaux en place ne couvrent pas la réalité de toutes les mères québécoises. Ils sont trop souvent complexes et peu adaptés. Actuellement, la reconnaissance de la maternité est basée sur le statut dans la société. Et, quelque que soit son statut, la femme s'appauvrit. Comme on l'a vu, certaines plus que d'autres. Pourtant, ces femmes n'offrent-elles pas une même contribution : mettre un enfant au monde. Un enfant qui deviendra adulte, citoyen, contributeur, payeur de taxe. Il ne faut pas laisser tomber les femmes. Le projet est en marche depuis plusieurs années, les femmes ont fait entendre leur voix et des résultats sont attendus.

## **Annexe : Le congé de maternité en Europe**

Source : site Web du Comité romands pour une véritable assurance maternité qui travaille à la reconnaissance de la maternité en Suisse  
Adresse : [http://www.maternite.ch/matemite/fr/mat\\_europe.html](http://www.maternite.ch/matemite/fr/mat_europe.html)

La Directive de la CE (aujourd'hui UE) concernant la protection de la santé des travailleuses enceintes prescrit aux États membres d'introduire un congé de maternité d'au moins 14 semaines. Pendant ledit congé, une rémunération et/ou le droit à une prestation sociale adéquate doivent être assurés. Est considérée comme " adéquate " la prestation sociale qui assure des revenus au moins équivalents à ceux que recevrait la travailleuse concernée dans le cas d'une interruption de ses activités pour des raisons liées à son état de santé.

Ces dispositions ne sont que des mesures minimales, qui sont déjà dépassées dans la plupart des législations des États membres de l'UE.

### **Allemagne**

Les mères ont droit à un congé de 14 semaines, avec paiement du revenu à 100%. De plus, les mères et les pères ont droit à une allocation pour tâches éducatives non imposable de 600.- marks allemands par mois pour chaque enfant jusqu'à son 2ème anniversaire. Les prestations sont prises en charge par l'Etat. Les salarié(e)s (mères ou pères) peuvent bénéficier, au terme de la période de protection de la maternité d'un congé d'éducation qui peut être prolongé jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant. Pendant cette période, la protection contre le licenciement est complète.

### **Autriche**

Pendant les 16 semaines du congé, le revenu est payé à 100%. La protection contre le licenciement dure 56 semaines à compter de la naissance de l'enfant. Après la période de 16 semaines de protection de la maternité, les salariées peuvent prendre un congé parental non payé jusqu'au 2ème anniversaire de l'enfant. Elles ont alors droit à des allocations parentales d'un montant de 600.- francs par mois pour les mères mariées ou vivant en couple hors mariage, de 900.- francs par mois pour les personnes élevant seules leur enfant. Ce droit s'étend pendant 2 ans au plus.

### **Danemark**

Le droit au congé de maternité est de 29 semaines, les 10 dernières pouvant être accordées au père. Celui-ci bénéficie en sus d'un congé de paternité rémunéré de 2 semaines lors de la naissance de l'enfant. Les indemnités journalières s'élèvent à 90% ou 100% pendant cette période. De plus, 9 mois au total de congé parental peuvent être pris jusqu'au 9ème anniversaire de l'enfant, période pendant laquelle une allocation correspondant à 70% du montant maximal de l'indemnité de chômage est versée par l'État.

### **Espagne**

Le congé de maternité dure 16 semaines, pendant lesquelles sont versées des indemnités correspondant au moins à 75% du salaire. Ensuite, il est possible de prendre un congé parental non rémunéré, le/la bénéficiaire étant assuré pendant un an au plus de retrouver son emploi.

### **Finlande**

La loi prévoit un congé parental d'une durée de 263 jours ouvrables, pendant lequel sont versées des prestations couvrant en moyenne 66% du revenu. Les premiers 105 jours ouvrables sont réservés à la mère, les 158 autres jours peuvent être pris aussi bien par la mère que par le père.

Un congé d'éducation peut être pris par le père ou la mère jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans. Pendant cette période, une allocation d'éducation de 500.- francs par mois compense le salaire. Après ce congé, le/la bénéficiaire est assuré de retrouver son emploi ou un emploi similaire. Jusqu'à ce que l'enfant commence l'école, il est aussi possible de travailler à temps partiel (6 heures par jour ou 30 heures par semaine).

### **France**

Les salariées ont droit à un congé de maternité de 16 semaines payé à 100%, mais jusqu'à un plafond. Si l'état de santé de la mère exige un congé supplémentaire avant ou après l'accouchement, l'indemnité journalière s'élève à 50% du gain journalier. À la fin du congé de maternité, un congé d'éducation ou un

travail à temps partiel est accordé pour une durée maximale de 3 ans. Pendant cette période, les personnes sans activité lucrative touchent une allocation d'éducation de 700.- francs par mois, pour autant qu'elles aient au moins 2 enfants à charge.

#### **Italie**

La mère a droit à 5 mois de congé pendant lesquels elle reçoit 80% de son salaire. De plus, un congé supplémentaire de 6 mois peut être pris, pendant lequel l'indemnité journalière correspond à 30% du revenu. Ce congé peut aussi être attribué au père. La garantie de retrouver son emploi est valable jusqu'à 12 mois après la naissance.

#### **Norvège**

Les salariées et les indépendantes ont le choix entre un congé parental de 52 semaines, avec compensation du revenu à hauteur de 80%, ou un congé parental de 42 semaines, avec compensation du revenu à 100%. 39 (29) semaines du congé parental peuvent être utilisées au choix par le père ou par la mère. Une allocation de maternité de 6000.- francs est versée aux mères qui n'ont pas droit aux indemnités journalières. Qu'elles travaillent ou non, les femmes élevant seules leur enfant ont droit en plus à 2000.- francs.

#### **Pays-Bas**

Le congé de maternité est de 16 semaines, avec compensation à 100% du gain journalier. Si la mère est inapte au travail suite à la grossesse ou à l'accouchement, cette période peut se prolonger de 52 semaines au maximum.

#### **Suède**

Le congé parental rémunéré dure 12 mois, la moitié pour le père et l'autre pour la mère. Chacun des parents peut renoncer à son droit au profit de l'autre. Le niveau d'indemnisation est de 90% du revenu pour les 2 premiers mois, et de 80% pour les 10 mois suivants. Les parents d'enfants de moins de 8 ans peuvent écourter leur journée de travail de 2 heures (avec réduction correspondante du salaire).

## Bibliographie

Association féminine d'éducation et d'action sociale, *Campagne de sensibilisation, Le travail invisible, ça compte*, 2001

Conseil de la famille et de l'enfance du Québec, *Démographie et familles, Avoir des enfants, un choix à soutenir*, Avis et avis abrégé, 2002

Conseil de la famille et de l'enfance, Ministère de la famille et de l'enfance, et Bureau de la statistique du Québec, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999

Gouvernement du Québec, Ministère de la famille et de l'enfance, *Politique familiale*, 1997

Henripin, Jacques, *Les enfants, la pauvreté et la richesse au Canada*, Les éditions Varia, 2000

Marshall, Katherine., *L'emploi après la naissance*, Statistiques Canada, 1999

Pronovost, Gilles, « Que faisons-nous de ce temps qui passe si vite? », *La Presse*, 10 décembre 2002, p.A17

Quéniart, Anne (sous la direction) et Bourgault, Catherine, *Maternité et travail : une analyse exploratoire de la condition socio-économique des femmes primipares en période périnatale*, Regroupement Naissance-Renaissance, 1999

Regroupement Naissance-Renaissance, *Résumé des travaux, Forum national Vers la reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme en période périnatale*, 26-27 mars 2001, février 2002.

Rose, Ruth, et Corriveau-Dignard, Catia, *Le coût de la maternité des femmes au Québec*, Regroupement Naissance-Renaissance, 1999

Rose, Ruth, *Reconnaître le travail des femmes auprès de leurs enfants, l'inclusion dans le Régime de rentes du Québec*, août 2000

Rose, Ruth, *Estimation du pourcentage des femmes qui accouchent qui reçoivent des prestations de maternité*, Québec, 1975 à 2001 (CANSIM, séries D149 et D730693)

**Regroupement  
naissance renaissance**



Ce document a été réalisé par Regroupement Naissance-Renaissance  
110, rue Ste-Thérèse, bureau 201, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Téléphone : (514) 392-0308 Télécopieur : (514) 392-9060 Courriel : [mr@cam.org](mailto:mr@cam.org)



*Ce document a été réalisé grâce à une subvention du Programme Promotion de la femme, Condition féminine Canada. Les points de vue exprimés ici sont uniquement ceux des auteures et ne représentent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada.*